

Le Principal  
Aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

## Objet : Calendrier de fin d'année

Je vous prie de bien vouloir noter les modalités suivantes concernant le calendrier de fin d'année qui tient compte des directives ministérielles :

### 1. ASSIDUITÉ

Les cours seront assurés jusqu'au **lundi 27 juin 2022 inclus** : il est important que votre enfant soit présent jusqu'à cette date afin de mener à bien l'ensemble des procédures d'orientation et d'affectation. **Du 28 au 29 juin**, les élèves sont libérés afin de permettre la préparation des salles de l'examen du D.N.B, les élèves de 3<sup>ème</sup> pourront ainsi réviser les épreuves de cet examen. La demi-pension fonctionnera jusqu'au 27 juin 2022 inclus ainsi que les jours d'examen du DNB (30 juin et 1<sup>er</sup> juillet).

### 2. EXAMENS

**L'ensemble des élèves de 3<sup>ème</sup> passera les épreuves du Diplôme National du Brevet :**

- **Mercredi 15 juin 2022** : Épreuve orale basée sur les enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours éducatifs.
- **Judi 30 juin 2022 de 9h à 12h15** : Epreuve de Français **et de 14h30 à 16h30** : Epreuve de Mathématiques. **La demi-pension fonctionnera.**
- **Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 9h00 à 11h** : Epreuve d'Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique **et de 13h30 à 14h30** : Epreuve de Sciences. **La demi-pension fonctionnera.**
- Les convocations au D.N.B. seront remises **début Juin.**

### 3. BOURSE DE LYCEE

Le calendrier relatif aux demandes de bourse de lycée n'est pas encore connu à ce jour. Les familles seront informées via le carnet de correspondance de leur enfant, pronote et le site internet du collège dès que possible. Les familles devront se montrer vigilantes et ne pas rater la procédure de demande de bourse qui s'effectue l'année qui précède l'affectation en lycée, même si vous ne connaissez pas encore le lycée dans lequel sera affecté votre fils/fille.

### 4. CHOIX DEFINITIFS D'ORIENTATION

Les familles devront se connecter à Scolarité Services pour saisir leur choix d'orientation : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr) du **10/05/2022 au 25/05/2022 inclus**. Elles devront au préalable avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre et pourront saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence (seconde générale ou technologique ou seconde professionnelle ou la première année du certificat d'aptitude professionnelle). **En parallèle, toujours dans Scolarité Services (service Affectation post 3<sup>ème</sup>)**, les familles devront saisir les demandes de formations et d'établissements dans lesquels elles souhaitent que leur enfant ait une place à la rentrée 2022. Les familles éloignées du numérique seront invitées à venir au collège **le mardi 17 mai 2022 à partir de 17h05** afin de saisir leurs choix d'orientation et d'affectation en salle informatique C211.

### 5. CONSEILS DE CLASSE

Les Conseils de classe se dérouleront **Judi 2 juin (classes de 3A-3B-3C) et vendredi 3 juin (classes de 3D-3E)**. Dès le **4 juin**, les parents consulteront la proposition du conseil de classe en se connectant à Scolarité Services et répondront à cette proposition. Le bulletin de votre enfant sera également publié sur Pronote. En cas de désaccord, la famille devra impérativement rencontrer le Principal **mardi 7 ou mercredi 8 juin 2022**, ces dates sont impératives en raison de la Commission d'appel qui se déroulera **le Jeudi 16 juin 2022**.

### 6. MANUELS SCOLAIRES

La restitution des manuels s'effectuera du **20 au 24 Juin** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement. J'attire votre attention sur le fait que des amendes pourraient être infligées aux familles des enfants qui auraient détérioré ou perdu les manuels.

### 7. RÉSULTATS DES AFFECTATIONS

- Les résultats des affectations post 3<sup>ème</sup> seront publiés **Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022** sur le service en ligne affectation (Scolarité Services) à partir de 14h30.
- Une fois l'affectation connue, il faut inscrire sans délai votre enfant dans son futur établissement. Les familles des élèves scolarisés dans un collège public et affectés dans un lycée public de l'académie, pourront procéder à la phase de préinscription par le service de télé-inscription dès le jour de la diffusion des résultats. Vous devrez impérativement finaliser l'inscription de votre enfant en vous rendant au lycée d'affectation selon les modalités qui vous auront été communiquées.
- Les élèves et les parents des élèves non affectés seront accueillis par la psychologue de l'Éducation Nationale (conseillère d'orientation) **Mardi 5 juillet 2022 pour un entretien de situation.**

### 8. TENUE

La fin de l'année arrivant, la tentation est grande chez nos élèves de « relâcher leur tenue ou leur comportement ». Là aussi, aucun écart ne sera accepté, j'attire en particulier votre attention sur le point 2.1.2 du Règlement Intérieur instituant qu'une tenue vestimentaire décente ainsi qu'un comportement correct sont exigés dans le collège et à ses abords

Le Principal

**Collège  
Alphonse Karr**

B.P. 536  
185 avenue Victor Sergent  
83705 St Raphael  
Tél : 0498113910  
Fax : 0498113911  
Mél : 0830075f@ac-nice.fr

immédiats. Il est utile de préciser que pour des raisons de sécurité, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux enseignements et des chaussures fermées. **Les tenues « de plage » sont interdites.**

**9. REMISE DES PRIX DE FIN D'ANNEE**

Afin de récompenser les élèves qui le méritent, j'ai souhaité instituer une cérémonie de remise des prix de fin d'année qui se déroulera le **Mercredi 29 Juin de 9h à 11h30**. A cette fin, les cours ne seront pas assurés durant la matinée et les élèves récompensés ainsi que leurs parents sont cordialement invités à participer à cette cérémonie conviviale.

**10. PERMANENCE ADMINISTRATIVE**

Une permanence administrative sera assurée **du Vendredi 8 Juillet au Mercredi 13 Juillet 2022**, date de fermeture de l'établissement, de **9h00 à 12h00** exclusivement.

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier indiqué dans l'intérêt de votre enfant, et vous prie de croire, Monsieur Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Vu et pris connaissance le .....  
Signature du responsable légal



Le Principal,  
F. ESCALLIER-DURONT